

Décision

Générale

colonial

Décision n° 994 05/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Zafimbelo Rambeloarisoa, dactylographe contractuel en service au Trésor, dont le deuxième contrat arrivé à expiration, n'a pas été renouvelé. M. Zafimbelo Rambeloarisoa qui appartient au groupe IV, voyagera par première occasion maritime de Djibouti à Tamatave et par voie ferrée de Tamatave à Tananarive, aux frais du budget local. Avant son départ du Territoire, M. Zafimbelo Rambeloarisoa percevra une indemnité de fin de contrat égale à un mois et demi de sa rémunération.